**Le dispositif CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche)**

Ce dispositif a pour objectif de favoriser les échanges entre les laboratoires et les milieux socio-économiques et de contribuer à l’emploi des docteur.e.s dans les entreprises tout en concourant à l’innovation et la compétitivité. Il permet à une entreprise ou une association, ou une collectivité territoriale agissant dans le cadre d’une action publique et sociétale de bénéficier d'une aide financière pour recruter un.e doctorant.e titulaire d'un diplôme de niveau master récent (moins de 3 ans) dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire de recherche, conduiront à la soutenance d'une thèse.

Les partenaires impliqués sont :

* L’entreprise, qui recrute (articles D. 1242-3 & 6 du code du travail) en CDI ou CDD de 3 ans un.e diplômé.e de grade master ou équivalent, avec un salaire brut minimum annuel de 23 484 euros (1 957 euro/mois), et lui confie un projet de recherche objet de sa thèse. En contrepartie, elle reçoit pendant 3 ans une subvention annuelle de 14 000 euros (non assujettie à la TVA) ;
* Le laboratoire, extérieur à l'entreprise, qui assure l'encadrement scientifique du doctorant ;
* Le/la doctorant.e, titulaire d'un diplôme conférant le grade de master ou équivalent.

Une convention de collaboration est établie entre les partenaires spécifiant les conditions de déroulement des recherches et les clauses de propriété des résultats obtenus par le/la doctorant.e (au plus tard dans les six mois qui suivent le début de la CIFRE).

Aucune condition de nationalité, ni d’âge n’est requise pour le/la doctorant.e.

**Les conditions d’attribution**

L’entreprise doit être établie sur le territoire français, sans condition de taille ni de secteur d’activité. Les associations et collectivités territoriales sont également éligibles.

Le/la candidat.e doit être titulaire d’un diplôme de grade master ou équivalent et inscrit.e en formation doctorale, sans condition de nationalité, ni d’âge.

Le laboratoire de recherche où s’effectuent les travaux doctoraux sur le plan académique est rattaché à l’ED SMRE. Il peut être aussi un laboratoire étranger, dans le cadre d’une cotutelle.

[**Consulter le site de l'A.N.R.T.**](http://www.anrt.asso.fr/) **https://www.anrt.asso.fr/fr/cifre-35654**

Nom de l’entreprise partenaire de la CIFRE :

Nom du/de la correspondant.e :

Nom du service administratif :

Adresse :

Ville : …………………………………………………....................... Code postal :

Email : 🖂 ……………………….…….…@……………………………….. Téléphone : 🕿

**Avis et signature de la direction de l’Ecole Doctorale pour proposition d’inscription :**

🞏 Favorable 🞏 Défavorable**:**………………………………………………………………………………………….

□ Conditionnellement favorable

Fait à…………………………………………………. Le…………/………/…………… Signature :

**NE PAS OUBLIER DE JOINDRE EN COMPLEMENT LE Dossier de candidature à l’inscription en thèse de doctorat**